

DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR LES OPERATIONS DE DÉMÉNAGEMENT

LA DEMARCHE DOIT ETRE REALISEE 15 JOURS AU MOINS AVANT LA DATE DE VOTRE DEMENAGEMENT

1. Coordonnées du déclarant

Particulier Entreprise Association

Nom				Monsieur	Madame
Prénom					
Adresse					
Raison sociale					
Numéro		Lieu-dit			
Code postal		Localité			
Téléphone				Mail	
Siret					

2. Demande d'autorisation de stationnement

Date du déménagement	au				
Horaires	De à				
Adresse					
Voie					
Numéro		Lieu-dit			
Code postal	14 130	Localité	Pont-l'Évêque		

3. Informations complémentaires

Nombre de véhicules		
Types de véhicules	Semi-remorque Camion Véhicule léger	Monte-meuble Remorque Autre (préciser)
Nombre de places de stationnement demandées		

En cas d'acceptation de votre demande, un arrêté municipal vous sera délivré et sera accessible en ligne sur le site www.pontleveque.fr.

Fait à Pont-l'Évêque le

L'agent de Police Municipale

Le Maire



POLICE MUNICIPALE

1, rue Eugène Pian

14130 PONT-L'ÉVÊQUE

Tél : 02 14 09 01 11

Mail : policemunicipale@pontleveque.fr

La Mairie de Pont-l'évêque s'engage à respecter les dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des Données, dit RGPD. En conséquence, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, veuillez contacter le Délégué à la Protection des Données de la Commune de Pont l'évêque : dpo@pontleveque.fr